



Fonds de solidarité CCBTA

Liste des pièces à fournir

- Formulaire de demande complété et signé
- Kbis de moins de 3 mois ou justificatif Insee (<https://avis-situation-sirene.insee.fr/>)
- Attestations de régularité fiscale et sociale (à télécharger sur les sites de l'Urssaf et des Impôts)
- Dernier bilan de l'entreprise
- RIB de l'entreprise avec IBAN
- Attestation du comptable ou de l'expert-comptable de perte de 70% de chiffre d'affaires pour la période du 15 mars au 30 avril 2020 (ou justificatifs si impossibilité d'attestation comptable) et d'effectif salarié. L'attestation doit indiquer les coordonnées du comptable ou expert-comptable ayant réalisé l'attestation.
- Copie du bail en cas de location du local ou attestation sur l'honneur de propriété du local professionnel si l'entreprise est propriétaire de ses murs